



KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France



26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

NACON S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 mars 2022
Nacon S.A.
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 39 pages



KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France



26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Nacon S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Capital social : € 86 321 932

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée générale de la société Nacon S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nacon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par l'entité ayant un lien avec la comptabilité ;
- Réalisation par le cabinet FMA de procédures convenues portant sur les états financiers d'une filiale acquise.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

a. Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2022 pour un montant net de K€ 89 448 représentant 25,4% du montant total des actifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable estimée par la Société à la clôture de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 3 Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée globalement selon la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du Groupe.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 3 - Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

b. Valorisation du poste Editeur - coûts de développement des jeux

Risques identifiés

Au 31 mars 2022, les dépenses engagées par Nacon S.A. au titre du développement des jeux, en tant qu'éditeur chargé de leur commercialisation, sont inscrites à l'actif, nettes des pertes de valeur, et s'élèvent à 108 214 k€, soit 30,7% des actifs.

Les contrats signés avec les studios de développement stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires fixes ou éventuellement basés sur des prévisions de ventes.

Les avances versées par Nacon S.A. au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

Comme indiqué en note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 – Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels, à la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la direction. Lorsque ces dernières sont inférieures aux dépenses supportées par Nacon au titre du développement du jeu, une dépréciation est pratiquée.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable à la clôture et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des ventes futures des jeux.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour le suivi des dépenses relatives aux coûts de développement des jeux, la définition des modalités de comptabilisation au compte de résultat et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné des montants présentant des valeurs significatives à l'actif du bilan au 31 mars 2022 et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de la valeur recouvrable de ces montants.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 – Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels.

c. Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux digitaux » en fin de période

Risques identifiés

Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 89 637 K€ et comprend notamment les ventes de jeux vidéo sous format digital.

Comme indiqué en note 19.1.5.2 « Notes complémentaires au compte de résultat - Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires issu des ventes digitales de jeux est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoles ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du jeu. Les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées.

En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Dans ce contexte et du fait du caractère significatif des ventes de jeux digitaux, nous avons considéré que la reconnaissance de cette catégorie de chiffre d'affaires en fin de période constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes digitales de jeux vidéo.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2022 mais non encore facturées, nous avons obtenu, quand cela était possible, des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture, ou bien avons apprécié la cohérence des calculs de la direction effectués sur la base des tendances de ventes observées depuis la sortie des jeux concernés.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 19.1.5.2 « Notes complémentaires au compte de résultat - Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nacon S.A. par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG et par votre Assemblée générale du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA.

Au 31 mars 2022, les cabinets KPMG et FMA étaient dans leur troisième année de mission de commissariat aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 21 juin 2022

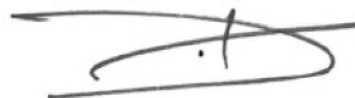
Roubaix, le 21 juin 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit



Stéphanie Ortega
Associée



François Delbecq
Associé

19.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2022

19.1.1 Bilan au 31 Mars 2022

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs Brutes 31/03/22	Amort. & Prov. 31/03/22	Valeurs Nettes 31/03/22	Valeurs Nettes 31/03/21
ACTIF				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets	4 778	756	4 022	3 444
Immobilisations corporelles				
Terrains	1	-	1	1
Constructions	5	5	0	1
Autres immo. corporelles	732	517	215	233
Immobilisations en cours	6	-	6	-
Immobilisations financières				
Titres de participation	89 448	-	89 448	51 598
Autres titres immobilisés	1	-	1	1
Prêts	-	-	-	-
Autres immo. financières	1 624	5	1 619	1 318
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	96 595	1 283	95 312	56 596
Actif circulant				
Stocks et en-cours	39 343	12 204	27 139	20 063
Avances et acomptes	622	-	622	569
Créances				
Clients et comptes rattachés	25 032	725	24 307	34 007
Autres créances	139 639	-	139 639	86 305
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	50 000
Disponibilités	62 804	-	62 804	30 451
TOTAL ACTIF CIRCULANT	267 440	12 929	254 511	221 395
Charges constatées d'avance	2 721	-	2 721	832
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif	126	-	126	128
TOTAL ACTIF	366 882	14 212	352 670	278 951

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs Nettes 31/03/2022	Valeurs Nettes 31/03/2021
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	86 291	84 909
Primes	80 990	79 665
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves indisponibles	1 144	1 167
Autres réserves et report à nouveau	16 899	229
Résultat de l'exercice	5 845	17 692
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	201 169	193 662
Provisions pour risques et charges	1 622	1 441
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	88 258	51 178
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 989	19 372
Dettes fiscales et sociales	1 482	6 984
Dettes sur immobilisations	33 657	3 004
Autres dettes	4 458	3 238
Produits constatés d'avance	-	41
TOTAL DETTES	149 844	83 817
Ecart de conversion passif	35	31
TOTAL PASSIF	352 670	278 951

19.1.2 Compte de Résultat au 31 Mars 2022

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/22	31/03/21
Produits d'exploitation		
Ventes de produits	89 778	101 748
Ventes de services	(141)	920
Chiffre d'affaires net	89 637	102 668
Subventions d'exploitation	19	14
Production immobilisée	508	
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	13 775	12 878
Autres produits d'exploitation	514	428
Total Produits d'exploitation	104 453	115 988
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	80 146	69 190
Variation de stocks de marchandises	(6 826)	3 017
Autres achats et charges externes	11 801	10 490
Impôts, taxes et versements assimilés	443	339
Salaires et traitements	5 770	5 329
Charges sociales	2 557	2 577
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	184	141
Dotations aux provisions sur actif circulant	12 525	12 702
Dotations aux provisions pour risques et charges	904	483
Autres charges d'exploitation	687	540
Total Charges d'exploitation	108 191	104 808
Résultat d'exploitation	(3 738)	11 180
Produits financiers		
Produits financiers de participation	8 944	5 514
Produits des autres immobilisations financières	442	79
Autres intérêts et produits assimilés	91	143
Reprises sur provisions financières	320	3 825
Gains de change	649	306
Total Produits financiers	10 446	9 867
Charges financières		
Dotations aux provisions financières	136	319
Intérêts et charges financières	496	661
Pertes de change	303	546
Total Charges financières	935	1 526
Résultat financier	9 511	8 341
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 773	19 521
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	1 200
Sur opérations en capital	-	227
Reprise sur provisions et transferts de charges	-	503
Total Produits exceptionnels	0	1 930
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	504
Sur opérations en capital	94	38
Dotations aux provisions	-	-
Total Charges exceptionnelles	94	542
Résultat exceptionnel	(94)	1 388
Participation	-	-
Crédit impôt Mécénat	-	(302)
Intégration Fiscale	(166)	3 519
Impôts sur les bénéfices	-	-
RESULTAT NET	5 845	17 692

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2022

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de Nacon SA au 31 mars 2022.

Ils présentent un total actif de 352 670 k€ et un profit de 5 845 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

19.1.3 Faits marquants de l'Exercice

19.1.3.1 Périmètre

- **Acquisition de Big Ant Studios et émissions d'actions nouvelles**

Le 21 janvier 2021, Nacon annonçait l'acquisition de Big Ant Studios, un des principaux studios australiens de développement de jeux-vidéo dans des sports majeurs tels que rugby, le tennis et le cricket.

Cette acquisition a été réalisée le 3 mai 2021 par la société Big Ant Holding Pty, filiale à 100 % de Nacon SA pour un prix global maximum de 32.3 M€. Nacon SA a financé cette acquisition par une avance en compte courant de 18 319 K€

Le 29 septembre 2021, un 1^{er} earn-out a été payé pour 3 325 K€ à 50 % en numéraire et 50 % en actions Nacon soit 337 208 actions.

Tous les compléments de prix seront payés à 50 % en numéraire et 50 % en actions Nacon (dont le nombre sera fonction du cours de l'action à la date de paiement).

Créé en 2001 par un vétéran de l'industrie du jeu vidéo, Ross Symons, Big Ant est l'un des plus grands et des plus anciens développeurs indépendants de jeux vidéo d'Australie. Le studio a développé des jeux pour des franchises légendaires comme *Spyro the Dragon* mais est surtout connu pour ses franchises sportives de grande qualité telles que, l'Australian Football League (AFL), Rugby League, le tennis et le cricket.

Par cette acquisition stratégique, Nacon ambitionne de devenir le leader mondial sur les jeux de cricket, tennis et de rugby. A titre d'exemple, le cricket est considéré comme le deuxième sport le plus populaire au monde avec 120 millions de joueurs et 1,5 milliards d'adeptes au total. BigAnt Studios, référence mondiale des jeux vidéo dans cette discipline, a obtenu la note Metacritic de 83 pour son dernier opus *Don Bradman Cricket*.

BigAnt vise pour l'exercice 2022-23 un résultat opérationnel de 6.0 M€ et dispose aujourd'hui d'une équipe de 60 développeurs.

Comme précisé dans les modalités de l'opération, le protocole d'acquisition prévoyait le versement de compléments de prix basés sur des critères de performance au profit des associés cédants.

Compte tenu des bonnes performances de Big Ant Studios, certains critères de performance préalablement établis ont été atteints. Les associés cédants de Big Ant Studios ont décidé de réinvestir la moitié de leurs compléments de prix dans le capital de la Société.

Le 30 juillet 2021, le conseil d'Administration de Nacon a décidé une émission de 337 208 actions nouvelles.

- **Acquisition de Passtech Games**

Le 1^{er} avril 2021, Nacon a acquis 100 % de PASSTECH Games, studio Lyonnais de développement de jeux vidéo, à l'origine du succès « *Cruse of the dead gods* ».

Cette opération permet à Nacon de soutenir le remarquable savoir-faire de l'équipe de développeurs spécialisés dans la création de jeux d'action rogue-like.

Sylvain PASSOT, dirigeant et fondateur du studio, continuera à animer l'équipe PASSTECH en jouissant d'une grande autonomie afin de pouvoir se concentrer sur l'aspect créatif de ses productions, tout en bénéficiant de l'apport commercial, éditorial et marketing des équipes de Nacon.

Créé en 2012, PASSTECH a forgé son expérience en développant plusieurs jeux (Space Run, Space Run Galaxy, Masters of Anima) sur différentes plateformes avant de se spécialiser sur les jeux d'action roque like tel que *Curse of the Dead Gods*, et qui rencontre un énorme succès tant critique que commercial.

- **Acquisition de CREA-TURE Studios**

Le 30 juillet 2021, Nacon a acquis 100 % de CREA-TURE Studios, studio Montréalais de jeux vidéo, spécialisé dans la création de jeux de skateboarding et à l'origine du succès de « SESSION ».

Cette opération contribue à renforcer le positionnement éditorial de Nacon sur la niche très porteuse de la simulation de sports, sur PC et consoles.

CREA-TURE Studios a forgé sa réputation sur la longue expérience de ses dirigeants fondateurs, Marc-André HOUDE (20 ans d'expérience dans l'animation et la création d'environnements dans des groupes tels que *Ubisoft, Square Enix* ...) et Vincent DA SILVA (près de 25 années d'expérience dans la programmation et la gestion de projets pour des sociétés comme *Behaviour, Hibernum et Warner*).

Ceux-ci continueront à animer l'équipe de CREA-TURE Studios, en jouissant d'une grande autonomie afin de pouvoir se concentrer sur l'aspect créatif de leurs productions, tout en bénéficiant de l'apport commercial, éditorial et marketing des équipes de Nacon.

- **Acquisition du solde du capital de Lunar Great Wall Studios Srl (RaceWard Studio)**

Après avoir pris une participation de 43.15 % du capital de Lunar Great Wall Studios mieux connu sous son label commercial « RaceWard Studio » le 27 juillet 2019, Nacon avait fait l'acquisition, le 19 octobre 2020, de 10 % supplémentaires auprès de Marco Ponte, dirigeant fondateur du studio.

Le 29 septembre 2021, Nacon a conclu un nouvel accord avec les associés du studio de jeux-vidéo et a acquis le solde du capital, portant ainsi sa participation à 100 % du capital social de ce studio.

- **Acquisition de ISHTAR GAMES et création d'un label de jeux indépendants**

Le 7 octobre 2021, Nacon a acquis 100 % du studio Ishtar Games. Cette opération s'est accompagnée par la création du label Ishtar afin de développer la création et la commercialisation de jeux dits « indépendants » à fort potentiel. En effet, les équipes d'Ishtar Games ont largement montré leur savoir-faire sur ce segment, via leurs précédents jeux : *Dead in Bermuda, Dead in Vinland* et le récent succès critique et commercial *The Last Spell*, tactical RPG roguelike sorti en *Early Access* sur Steam (91% d'avis positifs) en juin 2021 dont les ventes atteignaient déjà plus de 150 000 exemplaires au moment de l'acquisition de ce studio.

Ce label sera dirigé par l'équipe d'ishtar Games, dont le savoir-faire de ce segment a été largement démontré via leurs précédents jeux.

Les équipes d'Ishtar Games (plus de 30 collaborateurs) auront pour mission de développer de nouvelles pépites inédites au travers d'univers et de gameplay profonds et novateurs, tel que leur futur titre annoncé à l'E3 Lakeburg Legacies, ainsi que de signer des partenariats avec différents studios indépendants afin de développer et promouvoir un large catalogue de jeux.

Ishtar Games conservera son indépendance éditoriale, tout en bénéficiant du soutien de Nacon dans la commercialisation de ces titres. Matthieu RICHEZ, dirigeant, co-fondateur du studio et Directeur Créatif, continuera à piloter l'équipe, composée d'une trentaine de collaborateurs répartis entre Lille et Bordeaux, et à apporter sa vision et son expertise dans la création de jeux aux concepts innovants.

- **Acquisition de Midgar Studio**

Le 7 février 2022, Nacon a acquis 100% de Midgar Studio et a ainsi ajouté une nouvelle expertise à son portfolio en intégrant une équipe au talent reconnu spécialisée dans les J-RPG.

Basé dans le sud de la France et fondée par des créateurs passionnés, Midgar Studio propose des expériences qui démarquent par la qualité de leur réalisation qui place l'excellence technique et graphique au service de l'immersion du joueur. Passionnée par la culture japonaise, et plus

particulièrement de J-RPG, l'équipe dirigée par Jeremy Zeler-Maury, est à l'origine du jeu *Edge of Eternity* qui s'inspire des plus grandes licences du genre. Publié en juin 2021, le jeu à monde ouvert s'inscrit dans un univers de fantasy offrant une expérience unique. Unaniment salué tant par la critique que par les joueurs, il a été surnommé le « Final Fantasy à la française ».

19.1.3.2 Actionnariat

- **Attribution d'Actions gratuites**

Les Conseils d'administration de Nacon SA du 31 mai 2021, 8 septembre 2021 et 29 novembre 2021 ont attribué 1.045.252 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés des studios nouvellement acquis ainsi qu'aux membres du personnel salariés.

L'acquisition définitive des actions au bout d'un an ou de trois ans est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.045.252 actions Nacon attribuées, soit 1.045.252 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

- **Franchissement de seuil**

Deux franchissements de seuil légaux sont intervenus durant l'exercice 2021/22 :

BNP Paribas Arbitrage (contrôlée par BNP Paribas SA) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NACON et détenir 5 099 839 actions NACON représentant autant de droits de vote, soit 5,91% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'un accroissement de la position détenue par le déclarant, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Puis, le 27 janvier 2022, BNP Paribas Arbitrage (contrôlée par BNP Paribas SA.) a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NACON et détenir 1 700 222 actions NACON représentant autant de droits de vote, soit 1,97% du capital et des droits de vote de cette société.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2022 se répartit comme suit :

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Bigben Interactive SA		70.97%	79.13%
Prêt d'actions à BNP Arbitrage ⁽²⁾			2.44%
Bpifrance Participations ⁽³⁾	Investisseur Institutionnel	2.11%	2.49%
CDC Croissance ⁽³⁾	Investisseur Institutionnel	2.63%	1.55%
CNP Assurances ⁽³⁾	Investisseur Institutionnel	0.01%	0.00%
Public		24.23%	14.37%
Contrat de liquidité		0.06%	-
Total		100.00%	100.00%

(1) droits de vote bruts

(2) dont 3.555.937 actions ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive

(3) il est précisé que Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2 % par la CDC et à 49,2 % par l'EPIC Bpifrance. CNP Assurances est détenue à hauteur de 78,94 % par la Banque Postale elle-même détenue à 100% par La Poste, elle-même détenue à 66 % par CDC.

19.1.3.3 Autres événements

• Evolution de l'endettement

Au cours de l'exercice 2021/22, la société NACON a contracté pour 52.5 M€ de nouveaux emprunts moyen-terme à 5 ans auprès de trois établissements financiers et de nouveaux emprunts à 5 ans avec deux ans de différé auprès de BPI France. Les emprunts sont tous amortissables.

La société NACON a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes.

• Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)

La perturbation des chaînes logistiques liées à la crise sanitaire mondiale a entraîné des retards de livraison qui ont eu un impact sur les ventes de l'exercice 2021/22.

Afin de palier au risque de pénurie de composants, Nacon a anticipé ses commandes afin d'éviter les ruptures de stock et de sécuriser le chiffre d'affaires accessoires. Cela s'est traduit par une hausse des stocks sur l'exercice.

Le Groupe a également été impacté par les ruptures de stock des produits de ses clients (PS5) auxquels certains de ses accessoires Gaming sont destinés.

La société n'a pas rencontré de difficultés de trésorerie : la société dispose toujours de liquidités importantes pour son développement.

Les créances clients du 31 mars 2022 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

19.1.3.4 Événements post clôture

• Acquisition de l'intégralité du capital Daedalic Entertainment

Le 1^{er} avril 2022, Nacon a acquis 100 % du capital de Daedalic Entertainment, éditeur de jeux vidéo et studio de développement de premier plan pour 53 M€.

Cette acquisition permettra à Nacon d'acquérir plusieurs propriétés intellectuelles clés et de bénéficier de la remarquable expertise de Daedalic Entertainment.

Cette opération représente à ce jour, la plus grande opération de croissance externe réalisée par Nacon et s'inscrit dans sa stratégie de développement dans l'industrie du jeu vidéo.

Fondée en 2007 et basée à Hambourg, Daedalic Entertainment a développé et publié plus de 90 jeux et est l'une des plus grandes et des plus anciennes entreprises indépendantes de jeux vidéo en Allemagne, avec une équipe talentueuse de 87 personnes, primée et éditeur indépendant de renommée mondiale.

Carten Fichtelmann, Fondateur et PDG, et Stephan Harms, COO, continueront de diriger la société avec une grande autonomie.

19.1.4 Principes et méthodes comptables

Application du Règlement ANC n°2014-03 et de ses règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances (Notes complémentaires au bilan – Autres créances).

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

19.1.4.1 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

19.1.4.2 Changement de méthode de présentation

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2021.

19.1.5 Notes complémentaires

19.1.5.1 Notes complémentaires au bilan

♦ Note 1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En milliers d'euros	Mars-21	Acquisitions	Cessions ou Transferts	Mars-22
Logiciels	144	517		661
Marques *	3 658			3 658
Brevets	340	119		459
Total	4 142	636	0	4 778

**Dont les marques Plantronics et Greedfall*

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En milliers d'euros	Mars-21	Dotations	Reprises	Mars-22
Logiciels	141	39		180
Marques	228			228
Brevets	329	19		348
Total	698	58	0	756

En cas de non renouvellement de la protection d'un brevet, celui-ci fait l'objet d'un amortissement pour le solde de sa valeur comptable.

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Les marques ne sont plus amorties depuis le 1er avril 2018

Les marques font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur

♦ **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars-21	Acquisitions	Transferts	Cessions	Mars-22
Terrains	1				1
Constructions	5				5
Agencements des Installations	48				48
Matériel de transport	40				40
Mobilier et Matériel de bureau	536	108			644
Immobilisations corporelles en cours		6			6
Total	630	114	0	0	744

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars-21	Dotations	Transferts	Reprises	Mars-22
Constructions	4				4
Agencements des Installations	11	5			16
Matériel de transport	6	8			14
Mobilier et Matériel de bureau	374	113			487
Total Amortissements	395	126	0	0	521

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

♦ **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation

Sociétés	Valeurs brutes 31/03/21	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31/03/22
Games.fr S.A.S.	2 849			2 849
Bigben Interactive Belgium	2 897			2 897
Bigben Interactive GmbH	500			500
Kylotonn	2 787			2 787
Nacon US	458			458
Bigben Interactive Italie	100			100
Nacon HK	118			118
Cyanide	22 874			22 874
Eko Software	9 796			9 796
Lunar	219	500		719
Spiders	6 400			6 400
Neopica	2 600			2 600
Crea-Ture Studios		10 850		10 850
Passtech Games		3 000		3 000
Ishtar Games		11 000		11 000
Midgar Studio		12 500		12 500
Big Ant Holding Pty *		0		0
Total Titres	51 598	37 850	0	89 448

*La société NACON a créé sur l'exercice la société Big Ant Holding Pty, qui a ensuite acquis toutes les sociétés du Groupe Big Ant.

Sur l'exercice 2021/22, Nacon a acquis :

- Le solde du capital de Lunar Great Wall Studios portant ainsi sa participation à 100% du capital social.
- Le studio PASSTECH Games à 100 %.
- Le studio CREA-TURE Studios à 100 %
- Le studio ISHTAR Games à 100 %.
- Et le studio MIDGAR Studio à 100%.

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, y compris le cas échéant des compléments de prix.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- *des titres de participation*
- *des éventuelles créances rattachées à ces participations*
- *des éventuelles autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion, ...).*

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée globalement par la direction selon la stratégie d'ensemble du Groupe, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du Groupe.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Les dépréciations de titres enregistrées pour les filiales Games.fr et Eko Software ont été reprises. Les valeurs nettes des titres sont les suivantes :

Sociétés	Valeur brute	Dépréciation	Reprise	Valeur nette 31.03.22	Valeur nette 31.03.21
Games.fr S.A.S.	2 849			2 849	2 849
Bigben Interactive Belgium	2 897			2 897	2 897
Bigben Interactive GmbH	500			500	500
Kylotonn	2 787			2 787	2 787
Nacon US	458			458	458
Bigben Interactive Italie	100			100	100
Nacon HK	118			118	118
Cyanide	22 874			22 874	22 874
Eko Software	9 796			9 796	9 796
Lunar	719			719	219
Spiders	6 400			6 400	6 400
Neopica	2 600			2 600	2 600
Crea-Ture Studios	10 850			10 850	
Passtech Games	3 000			3 000	
Ishtar Games	11 000			11 000	
Midgar Studio	12 500			12 500	
Big Ant Holding Pty	0			0	
Total Titres	89 448	0	0	89 448	51 598

♦ **Note 4 - Autres Immobilisations financières**

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Titres immobilisés	1	1
Dépôts et cautionnements	53	32
Gage-Espèces Emprunts BPI France	1 148	773
Contrat de Liquidité - Espèces	154	283
Actions propres	269	238
Total	1 625	1 327

Plusieurs gage-espèces ont été conservés par le prêteur BPI France lors de la souscription d'emprunts, pour un montant total de 1 148 K€. Ces contrats de prêt ont été souscrits à des conditions normales de marché.

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 154k€. Le contrat de liquidité comprend 51 620 actions pour une valeur brute de 269 k€ au 31 mars 2022.

⇒ **Principe Comptable – Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'inventaire de ces actifs.

♦ **Note 5 - Stocks et encours**

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Stocks en valeur brute	39 343	32 517
Dépréciation	(12 204)	(12 454)
Stocks en valeur nette	27 139	20 063

⇒ **Principe Comptable – Stocks et encours**

Les stocks sont composés d'accessoires et de boîtes de jeux valorisés au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si le prix de vente moyen sur les 12 derniers mois est inférieur au PMP moyen.
- Des dépréciations complémentaires peuvent être comptabilisées par la Direction, au cas par cas par ligne de produits ;
- Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

♦ **Note 6 - Créances clients et comptes rattachés**

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Clients et comptes rattachés	24 586	34 197
Clients douteux	446	420
Provision Risques et Clients Douteux	(725)	(610)
Total Clients	24 307	34 007

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 1 087 k€ au 31 mars 2022 contre 2 017 k€ au 31 mars 2021.

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

♦ **Note 7 - Autres créances**

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	84	92
Fournisseurs débiteurs		
Diverses créances	25	50
Editeur Coûts de Développement des jeux	108 214	76 752
Comptes courants filiales	25 712	3 212
Etat, TVA	5 604	6 199
Provision pour Dépréciation		
Sous total Créances Exploitation	139 639	86 305
Créances sur Immobilisations cédées		
Total Autres créances	139 639	86 305

Poste « Editeur Coûts de Développement des jeux »

Il représente les dépenses engagées par Nacon S.A., éditeur, au titre des développements des jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Ces coûts intègrent notamment les sommes versées par la société au titre des royalties versées aux studios développeurs. Les contrats signés avec les studios stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires basés sur des prévisions de ventes. En cas de dépassement des niveaux de ventes estimées, des royalties complémentaires sont versées au studio.

Les avances versées par Nacon S.A. au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

A la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la Direction. Lorsque ces dernières sont inférieures au coût de développement du jeu supporté par Nacon, une dépréciation est pratiquée.

Le poste « Editeur Coûts de Développement des jeux » se décompose de la façon suivante :

	Valeur 31/03/2022	Valeur 31/03/2021
Jeux en cours de développement	80 643	46 864
Jeux commercialisés	27 571	29 888
Total	108 214	76 752

Le poste « Comptes courants filiales »

Ce poste a fortement augmenté suite à la création de la société Big Ant Holding Pty. Nacon SA a créé cette société et lui a accordé une avance de 22 016 K€ selon une convention de trésorerie afin que la société Big Ant Holding Pty puisse acquérir Big Ant Studios.

Poste « Etat, Tva »

Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Autres immobilisations financières	1 625	154		1 471
Créances Clients	25 032	25 032		
Personnel et comptes rattachés	16	16		
Sécurité sociale et Autres organismes	9	9		
Etat et autres collectivités				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	667	667		
<i>Autres impôts et taxes</i>	4 936	4 936		
Coûts de développement des jeux	108 214	27 571	80 643	
Débiteurs Divers	84	84		
Groupe et Associés	25 712	25 712		
Charges constatées d'avance	2 721	2 721		
Total	169 016	86 902	80 643	1 471

♦ Note 8 - Valeurs mobilières de placement

Il n'y a plus de compte à terme à la clôture du 31 Mars 2022.

♦ Note 9 - Détail des charges constatées d'avance

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Frais Généraux et Marchandises	340	301
Crédit-Bail	9	14
Frais engagés par l'éditeur sur les jeux	2 358	505
Autres Charges	14	12
Total	2 721	832

Les frais engagés par l'éditeur sur les jeux intègrent principalement les coûts de trailers des jeux.

⇒ Principe Comptable – Charges constatées d'avance

Il s'agit de rattacher une charge ou une dépense au bon exercice en vertu du principe d'indépendance des exercices

♦ **Note 10 - Capitaux propres**

- Tableau récapitulatif des mouvements du capital social et de la prime d'émission :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital			Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport	Produit brut de l'augmentation de capital			
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10 000	10 000	10 000 €	-	10 000 €	1,00 €	10 000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65 087 988	65 097 988	65 087 988 €	-	65 087 988 €	1,00 €	65 097 988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18 181 819	83 279 807	18 181 819 €	81 818 185.50 €	100 000 004.50 €	1,00 €	83 279 807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1 629 112	84 908 919	1 629 112 €	7 331 004 €	8 960 116 €	1,00 €	84 908 919 €	5,50 €
07/09/2021	Augmentation de capital Plan AGA 2020	1 045 283	85 954 202	1 045 283 €	-	1 045 283.00 €	1,00 €	85 954 202 €	1,00 €
29/09/2021	Augmentation de capital - Big Ant	337 208	86 291 410	337 208 €	1 325 227.00 €	1 662 435.00 €	1,00 €	86 291 410 €	1,00 €

- Capital social

Le capital social est composé de 86 291 410 actions d'une valeur nominale de 1 €. Se référer au point 2.1.2

- Primes d'émission et d'apports

En application des conditions de l'article 7.4 du traité d'apport la différence positive entre l'actif réel et l'actif net estimé dans le traité d'apport partiel d'actifs (APA) a été inscrite au passif du bilan de la société Nacon en prime d'apport pour un montant de 515 712.35 €

Actif réel apporté : 65 603 700.35 €
Actif net estimé dans l'APA : 65 087 988.00 €

- Reserves et report à nouveau

Suite à l'affectation du résultat du 31/03/2021 et aux différentes attributions d'AGA, les « Autres réserves et report à nouveau » s'élèvent à 16 898 861.87 € au 31/03/2022.

- Réserve Spéciale indisponible

Une réserve spéciale indisponible – actions gratuites a été constituée à hauteur de 1 143 534 €.

♦ **Note 11 - Variation des capitaux propres**

Capitaux propres 31 mars 2021	193 661 499.72 €
Augmentation du Capital 2021/2022	1 382 491.00 €
Prime Emission 2021/2022	1 325 227.44 €
Réserve indisponible AGA	(1 045 283.00 €)
Résultat net de l'exercice 2021/2022	5 844 649.97 €
Capitaux propres 31 mars 2022	201 168 585.13 €

♦ **Note 12 - Provisions pour risques et charges**

En milliers d'euros	31-mars-21	Dotations	Reprises	Provisions devenues sans objet	31-mars-22
Provision pour perte de change	128	126	128		126
Provision risque change Instruments dérivés	183	4	183		4
Provision pour Contentieux Prop. Industrielle	530	500			1 030
Provision pour Indemnité retraite	122		64		58
Provision sur retour produits défectueux	478	404	478		404
Total	1 441	1 034	853	0	1 622

- Provision pour risque de change

Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les écarts de change présentent une moins-value latente de 126 k€ intégralement provisionnée, la provision de 128 k€ de l'an dernier ayant été reprise cette année.

- Provision pour risque sur instruments dérivés

La société est engagée au 31 mars 2022 dans des contrats de type « FX TARN/Accumulateur ». Les TARNs/Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels la société s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. En cas de variation importante du taux de change EUR/USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ Principe Comptable – Gestion du risque de change

Les créances en devise sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société a souscrit des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).

- Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon. A ce stade des procédures très longues, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés.

Néanmoins, une condamnation de 530 k€ pour concurrence déloyale ayant été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant a été constituée au 31 mars 2015. Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022. Cette position est similaire à celle retenue aux 31 mars 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

- Autres procédures

La Société est engagée dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.

- Un différend oppose Nacon à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon a introduit une action judiciaire visant à reconnaître l'opposition du donneur de licence abusive et non fondée et à obtenir sa condamnation à lui payer des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par Nacon SA et son studio.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

Une provision pour risques de 500 K€ a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022.

⇒ **Principe Comptable – Provisions pour risques et charges**

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèses retenues	mars-22	mars-21
Taux d'actualisation	1.71%	0.86%
Turnover	12.24%	8.30%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	2.54%	1.96%
Agents de maîtrise et employés	2.54%	1.96%

Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Instruments dérivés : En l'absence de caractère de couverture démontré, les contrats d'instruments dérivés sont évalués à chaque clôture. Une provision pour risques est constituée en cas de perte probable.

♦ **Note 13 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit**

en milliers d'euros	Mars-22	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Mars-21
Emprunts auprès des établissements de crédit	88 226	23 803	61 169	3 254	51 153
Concours bancaires courants	3	3			5
Financement Factor	-				-
Intérêts courus non échus sur emprunt	29	29			20
Total	88 258	23 835	61 169	3 254	51 178

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont tous amortissables. Cf note 19.1.3.3.

♦ **Note 14 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Dettes fournisseurs	21 989	19 372
Dettes sociaux	1 184	1 594
Dettes fiscales	298	5 390
Total	23 471	26 356

♦ **Note 15 - Autres dettes diverses**

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Clients, remises de fin d'année à accorder	1 233	1 244
Clients créditeurs		
Compte courant filiales	3 225	1 994
Dettes sur immobilisations	33 657	3 004
Total	38 115	6 242

Les dettes sur immobilisations contiennent notamment les dettes sur complément de prix octroyé lors de l'acquisition des studios Spiders SAS, Neopica, Passtech Games, Créa-Tures, Ishtar et Midgar.

♦ **Note 16 - Etat des échéances des dettes**

	Montant brut 03/2022	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	88 258	23 835	61 169	3 254
Fournisseurs et comptes rattachés	21 989	21 989		
Personnel et comptes rattachés	508	508		
Sécurité sociale et Autres organismes	676	676		
Etat et autres collectivités				
<i>Impôt sur les sociétés</i>	0	0		
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	68	68		
<i>Autres impôts et taxes</i>	230	230		
Dettes sur immobilisations	33 657	3 507	30 150	
Créditeurs Divers	4 458	4 458		
Produits constatés d'avance	0			
Total	149 844	85 421	61 169	3 254

♦ **Note 17 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations	89 448	
Créances rattachées à des participations	0	
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	12 658	
Autres créances	84	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 090	
Dettes sur immobilisations financières	0	
Autres dettes	906	
Résultat financier		
Produits financiers	442	
Dividendes reçus des filiales	8 944	
Charges financiers	1	
Intégration fiscale		
Crédit d'impôt CIR CIJV CIF	2 443	
Acomptes IS	2 284	

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

♦ **Note 18 - Détail des charges à payer**

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Intérêts courus auprès des Banques	29	20
Fournisseurs, factures non parvenues	1 805	3 770
Dettes sociales	698	1 103
Jetons de Présence	79	61
Taxes assises sur salaires	53	50
Dettes fiscales	274	408
Clients, remises de fin d'année à accorder	1 233	1 147
Intérêts Dettes Diverses	3	6
Total	4 174	6 565

19.1.5.2 Notes complémentaires au compte de résultat

♦ Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
France	15 516	16 746
Export	74 122	85 922
Total	89 638	102 668

- Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Accessoires	45 689	48 967
Jeux physiques	8 434	10 824
Jeux digitaux	34 176	40 203
Autres	1 339	2 674
Total	89 638	102 668

Principe Comptable – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consoles ou plateformes. Les montants garantis par les plateformes sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.*

♦ **Note 20 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Reprise sur provisions d'exploitation		
<i>Stocks</i>	12 454	11 728
<i>Actifs circulants</i>	206	215
Risques et charges	541	427
Sous-total	13 201	12 370
Produits divers d'exploitation		
<i>Transferts de charges</i>	573	508
<i>Autres produits d'exploitation</i>	514	428
Sous-total	1 087	936
Total	14 288	13 306

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers les différentes filiales pour 502 k€.

♦ **Note 21 - Frais de Recherche & Développement**

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Dépôts brevets, marques et modèles	537	598

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société et sont comptabilisés en charges.

♦ **Note 22 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Immobilisations Incorporelles	57	44
Immobilisations corporelles	127	97
Stocks	12 204	12 454
Autres actifs circulants	321	248
Risques et charges	904	483
Total	13 613	13 326

♦ **Note 23 - Résultat Financier**

En milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Dividendes reçus des filiales	8 944	5 514
Gains/Pertes de change	345	(240)
Intérêts sur prêts versés aux filiales	(1)	-
Intérêts prêts reçus des filiales	442	79
Intérêts reçus	92	143
Provision/reprise risque de change	3	-103
Provision/Reprise pour perte latente sur instruments dérivés	179	-183
Provisions ou Reprises sur titres Filiales	-	3 800
Provisions sur actions propres	3	(8)
Intérêts versés	(496)	(661)
Total	9 511	8 341

Les dividendes reçus des filiales correspondent aux dividendes reçus des filiales Nacon HK Ltd, BBI Belgique, KYLOTONN et SPIDERS.

♦ **Note 24 - Résultat exceptionnel**

• Détails des produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Détail des charges exceptionnelles		
Mali sur Actions propres	94	-
Amortissements Dérogatoires		-
Dotations immob corporelles		-
VNC Immo corporelles		1
VNC Immo financières		37
Autres charges exceptionnelles		504
Total	94	542
Détail des produits exceptionnels		
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés		102
Boni sur Actions propres		125
Reprises immob corporelles		-
Reprises sur prov. et transferts de charges		503
Reprises Amortissements Dérogatoires		-
Autres produits exceptionnels		1 200
Total	0	1 930

• Résultat exceptionnel par nature

en milliers d'euros	31-mars-22	31-mars-21
Résultat sur cession actions propres	(94)	125
Plus-value cession immobilisation corporelle		101
VNC des Frais Acquisition Titres MDL Group		(37)
Amortissements Dérogatoires		-
Autres		1 199
Total	(94)	1 388

♦ **Note 25 - Impôts sur les bénéfices**

• Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	5 773	(94)		5 679
Taux de droit commun 26.50 %	0	0	166	166
Résultat après impôt	5 773	(94)	166	5 845

Le produit d'impôt de l'exercice correspond au produit d'intégration fiscale pour 166 K€.

• Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :	31-mars-22	31-mars-21
Provisions réglementées		
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées		
Total accroissements	0	
Impôt payé d'avance sur :		
Charges non déductibles temporairement (année suivante) :		
Participation des salariés		
Contribution sociale de solidarité	27	39
A déduire ultérieurement :		
Ecart de conversion passif		
Provision risque de change	126	128
Jetons de présence	99	78
Provision pour retraite	58	122
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés		
Total allègements	310	367

(au taux de droit commun 26.50 %)

19.1.5.3 Autres informations

♦ Note 26 - Engagements hors bilan

- Garanties accordées

Engagements donnés	Bénéficiaire	mars-22	mars-21	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	CIC	1 250	2 250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Banque Postale	1 357	2 364	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	CIC	613	1 015	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	CIC	2 000	2 800	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	BPI	408	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019 (présentées en autres immobilisations financières au bilan)
Caution	Big Ant Holding Pty	10 675	0	Engagement donné de financer les earn out conformément au protocole d'acquisition signé par Big Ant Holding Pty pour l'acquisition du studio Big Ant

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2022, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

La société est engagée au 31 mars 2022 dans des contrats de type « FX TARN/ Accumulateur ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

Le tableau suivant présente les positions au 31 mars 2022 :

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en USD (milliers)	Strike	Au 31 Mars 2022, en milliers				
								Montant accumulé en USD	Montant levé en USD	Montant accumulé net des levées en USD	Montant maximal restant à accumuler en USD	Valeur mark to market en EURO
TARN	CNY	Achat	Actif	07/01/2022	06/01/2023	104 000	7.4025	11 000	11 000	0	82 000	-7
TARN	GBP	Vente	Actif	01/02/2022	31/01/2023	5 300	0.821	450	450	0	4 400	4
(3)												

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de 3 k€ au 31 mars 2022 contre -183 k€ au 31 mars 2021.

La perte latente sur instruments dérivés est comptabilisée en Provisions pour Risques et Charges.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de change**

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société a souscrit des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).

- Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions de ses studios de développement Cyanide SA, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS, ainsi que les coûts de développement de son métier Edition, Bigben Interactive a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans qui ont été transférés par le biais de l'apport partiel d'actif susmentionné à sa filiale NACON SA. Ces prêts contiennent les covenants suivants :

Covenants	Valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières / EBITDA)	< 2	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2022.

♦ **Note 27 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2022**

en milliers d'euros	Clim rue Orfila	Véhicules	Total
VALEUR DES CONTRATS	16	406	422
VALEUR ORIGINE	15	398	413
REDEVANCES PAYEES			
Cumuls antérieurs	9	120	129
Exercice en cours	5	124	129
REDEVANCES A PAYER			
< 1 an	1	114	115
De 1 à 5 ans		62	62
> 5 ans			
Total	1	176	177
VALEUR RESIDUELLE		4	4
MONTANT CHARGES	5	129	134

♦ **Note 28 - Actions gratuites**

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 avait attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans était liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli

leur condition de performance dans leur intégralité ou partiellement, il a été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2021 de 1 045 283 actions nouvelles par incorporation de réserves. 55 000 actions restent en cours d'acquisition.

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 avait attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue. Ces 43 282 actions restent en cours d'acquisition.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 31 mai 2021 a attribué 259 459 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 259 459 actions attribuées, soit 259 459 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 8 septembre 2021 a attribué 676 743 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 676 743 actions attribuées, soit 676 743 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 29 novembre 2021 a attribué 95 850 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 95 850 actions attribuées, soit 95 850 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

Date d'attribution du plan (CA)	07/09/2020	26/10/2020	31/05/2021	08/09/2021	29/11/2021
Période d'acquisition	1 an / 3 ans	3 ans	1 an / 3 ans	1 an / 3 ans	1 an / 3 ans
Période de conservation	2 ans / -	-	2 ans / -	2 ans / -	2 ans / -
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	1 123 983	43 282	259 459	676 743	95 850
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2022	1 045 283				
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2022	55 000	43 .282	259 459	676 743	95 850
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	6,55	6,93	6,94	5,16	5,21

♦ Note 29 - Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2021/2022 à 973 k€.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail
au 31 mars 2021	929	1 659	-
au 31 mars 2022	941	32	-

♦ **Note 30 - Transactions avec des parties liées.**

Transactions avec ses dirigeants

Un contrat de travail est conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middledent.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

Transactions entre entreprises liées

A compter du 1^{er} octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, Bigben Interactive SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du Groupe Nacon :

- Des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- L'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- Une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- De manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o En produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales²⁸ de Nacon qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o Par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
 - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2022 : 4,9 M€ soit 3,1% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,

²⁸ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de Bigben Interactive au profit de NACON, les filiales Bigben Interactive Italia, Bigben Interactive Belgium, Bigben Interactive GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2^{ème} filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Avec les filiales du Groupe Bigben Interactive

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

♦ **Note 31 - Effectif moyen de la période**

Personnel salarié	31-mars-22	31-mars-21
Cadres	85	73
Agents de Maîtrise	25	21
Employés	20	19
Total	130	113

♦ **Note 32 - Convention d'intégration fiscale**

La société Nacon en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année. Le capital de la Société Mère n'est pas détenu, directement ou indirectement, à 95 % ou plus, par une autre personne morale passible de l'impôt sur les sociétés en France.

Le capital des Sociétés Filiales est détenu à 95 % au moins, directement ou indirectement, par la Société Mère.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés :

- SAS Games.fr
- SAS CYANIDE
- SAS EKO SOFTWARE
- SAS KYLOTONN
- SAS SPIDERS
- SAS PASSTECH depuis le 01/04/2021

Si la société Nacon était imposée séparément, le déficit fiscal s'élèverait à 2 722 990 € le montant de l'impôt s'élèverait à 0 €. Il n'y avait pas de déficit reportable au niveau de l'intégration fiscale dans son ensemble.

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Game's.fr S.A.S.	1 000	613	100%	2 849	2 849			2 639	-17	
Bigben Interactive Belgique	300	978	100%	2 897	2 897			8 975	347	499
Nacon HK Ltd – Hong-Kong	3 524	2 197	100%	117	117			70 303	6 488	5 445
Bigben Interactive GmbH – Allemagne	500	1 251	100%	500	500			14 918	902	
Bigben Interactive Italie	100	1 412	100%	100	100			9 125	286	
Nacon Gaming Espana SL	50	684	100%	0	0			7 366	241	
Kylotonn	405	1 536	100%	2 787	2 787			10 302	941	1 000
Cyanide	435	7 566	100%	22 874	22 874	84		4 875	995	
Eko Software	65	1 712	100%	9 796	9 796			3 027	455	
Nacon USA	426	-107	100%	458	458	2 549		33 196	1 971	
Spiders	10	2 057	100%	6 400	6 400			2 017	1 422	2 000
Neopica	20	372	100%	2 600	2 600			1 327	154	
Lunar	20	328	100%	719	719			3 228	326	
Big Ant Holding	250	0	100%	0	0	22 016		0	-372	
Créa-Tures Studios	10	359	100%	10 850	10 850			808	-5	
Passtech Games	13	267	100%	3 000	3 000	138		1 552	465	
Ishtar Games	16	374	100%	11 000	11 000	392		152	-64	
Midgar Studio	10	481	100%	12 500	12 500			622	443	